

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 4 mars 2026

Procès-verbal N° 28

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Guy MARTIN, Lionel ERAY

Excusé : M. Bernard MAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

RAPPEL : à compter du 1^{er} mars 2026, les rencontres seront programmées à 15h et les levers de rideau à 12h30.

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

1 – MATCHS NON JOUÉS

La commission informe les clubs, que les rencontres ont été positionnées à ce jour, en tenant compte des tours de Coupe du 01 et 22 mars. La commission se donne la possibilité de changer des dates en fonction des prochains résultats des Coupes. Elle s'engage à prévenir les clubs rapidement.

Départemental 1

POUGUES 1 / ST BENIN 1 – match n° 50578.2 du 19/04/26 (Fête de la N7) – fixé le 22/03/26

NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / CORBIGNY 1 – match n° 50582.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26.

CHARRIN 1 / RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 – match n°53963417 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026

POUGUES 1 / CIE IMPHY 1 – match n°53963418 du 15/02/26 – Fixé le 05/04/26

MOULINS 1 / GARCHIZY 2 – match n°53963419 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

ST BENIN 1 / ESN58 1 – match n°53963420 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

FOURCHAMBAULT 1 / CLAMECY 2 – match n°53963422 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

ESN58 1 / MOULINS 1 – match n°53963425 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26

NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / FOURCHAMBAULT 1 – match n°53963426 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26

CLAMECY 2 / CORBIGNY 1 – match n°53963424 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26
GARCHIZY 2 / POUQUES 1 – match n°53963428 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26

Départemental 2 poule A

NEVERS BANLAY 2 / POUILLY 1 – match n° 50470.1 du 08/02/26 (FR Futsal) – fixé le 05/04/26
MARZY 1 / CHAULGNES 1 – match n° 50469.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26
ALLIGNY ST AMAND 1 / COULANGES 2 – match n° 50472.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26
NEVERS BANLAY 2 / NARCY 1 – match n° 50428.2 du 15/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26
[ALLIGNY ST AMAND 1 / FC NEVERS 2 – match n° 50432.2 du 15/02/26 \(arrêté municipal\) – Fixé le 03/05/26](#)
[POUILLY 1 / COSNE 3 – match n°53960125 du 15/02/26 – fixé le 03/05/2026](#)
VARZY 1 / GARCHIZY FR PORT 1 – match n°53960127 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026
FC NEVERS 2 / VARZY 1 – match n°53960130 du 22/02/26 (arrêté municipal) – A Fixer
NARCY 1 / MARZY 1 – match n°53960133 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26
GARCHIZY FR PORT 1 / CHAULGNES 1 – match n°53960129 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 22/03/26

Départemental 2 poule B

CERCY 1 / CORBIGNY 2 – match n°53957961 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
E. MOUX BRASSY 1 / ST ELOI 1 – match n°53957962 du 15/02/2026 – A fixer
MOULINS 2 / LUZY 1 – match n°53957963 du 15/02/2026 – fixé le 22/03/26
LA MACHINE 2 / ESN58 2 – match n°53957964 du 15/02/2026 – fixé le 22/03/26
CHATEAU ARLEUF 1 / CHANTENAY 1 – match n°53957965 du 15/02/2026 – A fixer
LUTHENAY 1 / ST PIERRE 1 – match n°53957966 du 15/02/2026 – fixé le 22/03/26
ST ELOI 1 / CERCY 1 – match n°53957971 du 22/02/2026 (arrêté municipal) – A fixer
ESN58 2 / MOULINS 2 – match n°53957969 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26
CORBIGNY 2 / LUTHENAY 1 – match n°53957970 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26

Départemental 3 poule A

VARZY 2 / POUQUES 2 – match n° 50492.2 du 15/02/26 – fixé le 22/03/26
COULANGES 3 / MONTIGNY 1 – match n°53960235 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
PREMERY 1 / FC IMPHY 1 – match n°53960236 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
MARZY 2 / TANNAY 1 – match n°53960237 du 15/02/26 – fixé le 22/03/26
GUERIGNY URZY 2 / DONZY 1 – match n°53960238 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
[POUQUES 2 / COULANGES 3 – match n°53960240 du 22/02/26 – Fixé le 18/04/26 à 18h](#)
TANNAY 1 / GUERIGNY URZY 2 – match n°53960243 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26
MONTIGNY 1 / PREMERY 1 – match n°53960241 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26
DONZY 1 / VARZY 2 – match n°53960239 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

Départemental 3 poule B

COSSAYE 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 - match n°50022.1 du 21/12/25 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26
OLYMPIQUE ST MARTIN 1 / FC DECIZE 3 – match n° 50032.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26
NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / CHATILLON 1 – match n°53956354 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026
CHARRIN 2 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°53956357 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026
ST SEINE 1 / E. ST REVERIEN CORBIGNY 1 – match n°53956361 du 22/02/2026 (terrain imprat.) – fixé le 22/03/2026
OLYMPIQUE ST MARTIN 1 / LORMES 1 – match n°53956363 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

Départemental 4 poule A

LUTHENAY 2 / CHAULGNES 2 – match n° 50971.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26
DRUY BEARD 2 / SAUVIGNY 1 – match n° 50938.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26
SAUVIGNY 1 / CHATEAUNEUF 1 – match n°54693368 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
MARZY 3 / CHAULGNES 2 – match n°54694987 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
GARCHIZY FR PORT 2 / E. GARCHIZY 3 – match n°54694989 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 05/04/26

Départemental 4 poule B

DRUY BEARD 1 / CELTIC HAUT MORVAN 1 – match n°54692168 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
E. ST SAULGE MOULINS 1 / LUZY 2 – match n°54692493 du 15/02/26 – fixé le 22/03/26
ESN58 3 / CHATEAU ARLEUF 2 – match n°54692494 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26
CHATILLON 2 / E. ST SAULGE MOULINS 1 – match n°54692496 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26
CHATEAU ARLEUF 2 / CERCY 2 – match n°54692495 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Coupe du Conseil Départemental

En raison du report de certaines rencontres régionales au 01/03/2026 et de la programmation de matchs en retard pour les équipes départementales réserves des clubs concernés, la Commission a décidé dans son PV n°26 des reprogrammations des rencontres ci-dessous :

COULANGES 1 / COSNE 1 – match n°55375612 du 01/03/2026 (match reporté du 25/01/26) - fixé le 22/03/2026

Du fait de leur calendrier respectif et dans le respect du règlement en vigueur,
La Commission laisse la possibilité aux deux clubs de jouer cette rencontre à une autre date (par exemple en semaine et avec accord des deux clubs) et obligatoirement **avant le 01/04/2026** (le vainqueur de la rencontre jouant le match du tour suivant le 05/04/2026).
Les éventuelles démarches de modifications de rencontres sont à saisir via FOOTCLUBS.

Vainqueur COULANGES 1 COSNE 1 / FC NEVERS - match du 01/03/2026

La Commission reporte cette rencontre au 05/04/2026.

La Commission fixe les rencontres ci-dessous :

RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 1 / FC NEVERS BANLAY 1 – match n°55510474 du 01/03/2026

La Commission reporte cette rencontre au 01/05/26

GARCHIZY FR PORT 1 / DECIZE 1 – match n°55510475 du 01/03/2026

La Commission reporte cette rencontre au 01/05/26

Les rencontres des ½ finales pour les équipes qualifiées à l'issue de ces rencontres sont reportées à une date ultérieure.

Coupe du District/SportComm

Vainqueur CERCY 1 ou CHATEAU ARLEUF 1 / ST ELOI 1 – match du 01/03/26 – fixé le 22 mars 2026
En raison du report du match de 1/8^{ème} de finale ci-dessus à la date du 22/03/2026, la rencontre des ¼ de finales pour l'équipe qualifiée sera reportée au 05/04/2026.

3 – FORFAIT

Coupe du District/Sport Comm

VARZY 1 / FC IMPHY 1 – match n°52081.1 du 01/03/2026

Forfait déclaré de FC IMPHY 1.

Amende 40€. VARZY 1 qualifié pour les ¼ de finale.

4 – COURRIEL

- Du club de CERCY et de M. Corentin TENAILLE, arbitre de la rencontre D2B CERCY 1 / MOULINS 2 du 01/03/2026, confirmant l'erreur de saisie du score de la rencontre (6-0 et non 5-0). Le nécessaire a été fait par le secrétariat.
- Du Maire de Corvol l'Orgueilleux autorisant le club de VARZY à utiliser ses installations sportives jusqu'à la fin de la saison.
- Du club de POUQUES LES EAUX indiquant la disponibilité du terrain le 18 avril 2026.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON JOUES

Critérium Féminin poule Elite

FC NEVERS 2 / BRASSY 1 – match n°51446.1 du 08/02/26 (FR Futsal) – fixé le 12/04/26.

FC DECIZE 1 / E. CORBIGNY CHATEAU ARLEUF 1 – match n°55229762 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/2026

CLAMECY 1 / FC NEVERS 2 – match n°55229763 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26

Critérium féminin poule Consolante

E. AFGP58 1 / ST REVERIEN 1 – match n°55229904 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26

ESN58 1 / VARZY 1 – match n°55229928 du 22/02/2026 – fixé le 04/04/2026 à 18h30

2 – FORFAIT

Critérium Féminin poule Elite

CLAMECY 1 / BRASSY 1 – match n° 51454.1 du 08/03/26

Forfait déclaré de BRASSY 1. Match perdu (3/0 ; -1 point).

Amende 45€.

Critérium féminin poule Consolante

Forfait général de l'équipe de ST REVERIEN.

Amende 100€.

De ce fait, l'équipe de l'ESN 58 est qualifiée pour les ¼ de finale de la Coupe Féminines Seniors.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 11 MARS 2026 A 17H30

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.